

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

Le vingt-sept février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAN

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Jacques Miro  
sous la présidence de Monsieur Edouard ROCHER

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 février 2025

ETAIENT PRESENTS : MM. ROCHER, HERAIL, OROZCO, MARONDA, BREZET, LEFÈVRE, BRIQUÉ,  
CALVO, GANDOLFO, AGUZOU, DURAND, Mmes MATEILLE, BOUTIE, SAUNIERE, SAOULI-  
SUCHAIL, NAVARRO, FARGUES, POURTIER, FEIT, BOUSQUET

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur RUIZ donne pouvoir à Monsieur MARONDA

Monsieur PARACUELLOS donne pouvoir à Monsieur HERAIL

Madame PETREMANN DROUOT donne pouvoir à Madame SAOULI-SUCHAIL

Monsieur BADIN donne pouvoir à Monsieur GANDOLFO

Monsieur ALARD donne pouvoir à Monsieur le Maire

Madame IZARD donne pouvoir à Monsieur BOUSQUET

ABSENTS : MM. PECH, IMBERNON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Monique POURTIER

Nombre de Conseillers en exercice : 28	Pour : 28
Présents ou représentés : 26	Abstention : 0
Votants : 26	Contre : 0

Domaine : 7. Finances Locales

Sous domaine : 7.1 Décisions Budgétaires

Objet : Budget primitif de la commune 2025 - reprise anticipée des résultats 2024

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Ainsi, lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Pour des raisons techniques, le compte de gestion, et par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif. Aussi, l'article L.2311-5 (alinéa 4) du CGCT prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales d'effectuer, de reporter au budget de l'année n, de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice n-1. Dans ce cas, ces résultats doivent être justifiés :

- par tout document justifiant des résultats de l'exercice n-1 : fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, balance et tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable) ou compte de gestion (s'il a pu être établi)
- les états des restes à réaliser au 31 décembre de n-1 (établis par l'ordonnateur)

Dans ce cas, les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, la prévision d'affectation ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes, sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Ainsi, pour le budget primitif 2025 de la commune, il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2024 sur la base du compte de gestion établi par le comptable.

Il est précisé que si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil municipal devrait procéder à une régularisation et à la reprise des

écarts dans la plus proche budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

Les résultats de l'exercice 2024 se présentent comme suit :

		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2024	5 985 996,94 €	6 633 377,73 €	+ 647 380,79 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2024)	-	-	-
	Résultat à affecter			+ 647 380,79 €
<hr/>				
		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Section d'investissement	Résultats propres à 2024	3 016 291,80 €	3 189 812,65 €	+ 173 520,85 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2024)	- 498 377,97 €		- 498 377,97 €
	Résultat à reporter			- 324 857,12 €
<hr/>				
		Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
Restes à réaliser au 31/12/2024 à reporter	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	1 073 607,97 €	1 486 035,47 €	+ 412 427,50 €
<hr/>				
	Affectation à l'investissement (1068) - prévision			+ 647 380,79 €
Reprise anticipée	Report en fonctionnement			0 €
	Report en Investissement			- 324 857,12 €

Il demande donc à ses Collègues de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 - alinéa 4 et R2311-13,

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du CGCT,

Vu le compte de gestion de la commune de l'exercice 2023 établi par le comptable,

VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024 établi par l'ordonnateur,

VU l'avis de la Commission des finances du 13 février 2025,

Où l'exposé de son Président et après avoir délibéré,

DECIDE de constater et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2024 et les restes à réaliser 2024 ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à COURSAN, les jour mois et an susdits

COURSAN, le 28 février 2025

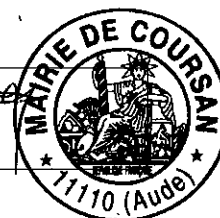
LE MAIRE.

Signé : Edouard ROCHER



SECRETAIRE DE SEANCE

Signé : Madame Monique POURTIER



Cet acte est rendu exécutoire après  
télétransmission en Préfecture  
en date du  
et Publication sur le site internet de la ville  
sur www.coursan.fr en date du

Accusé de réception en préfecture  
011-211101065-20250227-PL\_C24-24  
Date de télétransmission : 06/03/2025  
Date de réception préfecture : 06/03/2025

## Résultats budgétaires de l'exercice

20300 - COURSAN -

		SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
Exercice 2024							
RECETTES							
Prévisions budgétaires totales (a)		5 304 446,09	6 441 636,00			11 746 082,09	
Titres de recette émis (b)		3 210 710,53	6 649 993,33			9 860 703,86	
Réductions de titres (c)		20 897,88	16 615,60			37 513,48	
Recettes nettes (d = b - c)		3 189 812,65	6 633 377,73			9 823 190,38	
DEPENSES							
Autorisations budgétaires totales (e)		5 304 446,09	6 441 636,00			11 746 082,09	
Mandats émis (f)		3 016 291,80	6 082 297,97			9 098 589,77	
Annulations de mandats (g)			96 301,03			96 301,03	
Dépenses nettes (h = f - g)		3 016 291,80	5 985 996,94			9 002 288,74	
RESULTAT DE L'EXERCICE							
(d - h) Excédent							
(h - d) Déficit		173 520,85	647 380,79			820 901,64	


## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Exercice 2024

20300 - COURSAN -	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	-498 377,97 951 616,09 453 238,12	951 616,09 951 616,09	173 520,85 647 380,79 820 901,64		-324 857,12 647 380,79 322 523,67
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>453 238,12</b>	<b>951 616,09</b>	<b>820 901,64</b>		<b>322 523,67</b>

**ETAT DES RESTES A REALISER 2024**

Organisme : COURSAN  
Budget : COMMUNE DE COURSAN

<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
		2024
	<p><i>Coursan, le 21 oct. 2025</i> <i>Le maire</i> <i>Edouard Roche</i></p> 	<p>Exercice Période Arrêté le</p>

**Critères**

: Investissement
: Dépense
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Nature étendue, Rubrique étendue

I	INVESTISSEMENT	
<b>D</b>	<b>DEPENSE</b>	<b>1 073 607,97</b>
2031	Frais d'études	38 511,89
325	Autres équipements sportifs ou loisirs	6 247,50
845	Voirie communale	32 264,39
<b>2041512</b>	<b>Bâtiments et installations</b>	<b>51 750,00</b>
734	Eaux pluviales	51 750,00
<b>20422</b>	<b>Bâtiments et installations</b>	<b>60 333,15</b>
518	Autres actions d'aménagement urbain	60 333,15
<b>2128</b>	<b>Autres agencements et aménagements</b>	<b>2 250,00</b>
511	Espaces verts urbains	2 250,00
<b>21312</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	<b>155 688,59</b>
211	Ecoles maternelles	5 112,00
212	Ecoles primaires	150 576,59
<b>21351</b>	<b>Bâtiments publics</b>	<b>204 163,20</b>
11	Police, sécurité, justice	13 248,42
325	Autres équipements sportifs ou loisirs	190 914,78
<b>2138</b>	<b>Autres constructions</b>	<b>173 443,03</b>
325	Autres équipements sportifs ou loisirs	143 261,36
6312	Autres	30 181,67
<b>2151</b>	<b>Réseaux de voirie</b>	<b>130 433,54</b>
325	Autres équipements sportifs ou loisirs	8 181,84
845	Voirie communale	122 251,70
<b>2152</b>	<b>Installations de voirie</b>	<b>1 442,88</b>
845	Voirie communale	1 442,88
<b>21534</b>	<b>Réseaux d'électrification</b>	<b>43 841,31</b>
734	Eaux pluviales	43 841,31
<b>21538</b>	<b>Autres réseaux</b>	<b>87 749,26</b>
512	Eclairage public	82 818,00
518	Autres actions d'aménagement urbain	4 931,26
<b>21561</b>	<b>Matériel roulant</b>	<b>33 843,94</b>
11	Police, sécurité, justice	33 843,94
<b>21838</b>	<b>Autre matériel informatique</b>	<b>6 797,38</b>
020	Admin. générale de la collectivité	6 797,38
<b>21848</b>	<b>Autres matériels de bureau et mobiliers</b>	<b>186,60</b>
4222	Multi accueil	186,60
<b>2188</b>	<b>Autres</b>	<b>79 279,20</b>
312	Patrimoine	7 975,20
325	Autres équipements sportifs ou loisirs	71 304,00
<b>2315</b>	<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>3 894,00</b>
518	Autres actions d'aménagement urbain	2 820,00
87	Circulations douces	1 074,00

**ETAT DES RESTES A REALISER 2024**

Organisme : COURSAN  
Budget : COMMUNE DE COURSAN

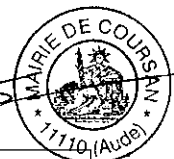
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
		2024
		Exercice Période Arrêté le

**Critères**

: Investissement
: Recette
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Nature étendue, Rubrique étendue

I	INVESTISSEMENT	
R	RECETTE	1 486 035,47
1312	Régions	60 941,67
518	Autres actions d'aménagement urbain	60 941,67
1321	Etat et établissements nationaux	84 199,16
325	Autres équipements sportifs ou loisirs	84 199,16
1322	Régions	61 582,04
211	Ecoles maternelles	42 301,00
325	Autres équipements sportifs ou loisirs	10 687,84
518	Autres actions d'aménagement urbain	8 593,20
1323	Départements	137 002,30
212	Ecoles primaires	24 786,00
325	Autres équipements sportifs ou loisirs	112 216,30
13251	GFP de rattachement	119 371,81
325	Autres équipements sportifs ou loisirs	119 371,81
13258	Autres groupements	29 375,31
512	Eclairage public	29 375,31
13273	FEADER	223 977,71
6312	Marchés alimentaires	223 977,71
1328	Autres	344 405,47
211	Ecoles maternelles	60 465,00
212	Ecoles primaires	86 751,00
4222	Multi accueil	5 127,00
6312	Marchés alimentaires	131 542,47
845	Voirie communale	60 520,00
1641	Emprunts en euros	425 180,00
01	Opérations non ventilables	425 180,00

Coursan, le 21.01.2025  
Le maire  
Edouard Rocher.



Accusé de réception en préfecture  
011-211101068-20250227-01-2025-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2025  
Date de réception préfecture : 06/03/2025